Johnson wax PROFESSIONAL

Fiche signalétique

PRÉ-ÉMULSIF

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie	Hazardous Material Information System (HMIS)	
	Santé: 2		Santé 2
	Réactivité: 0		Risques d'incendie 0
	Danger spécifique		Réactivité 0

Vêtements de protection

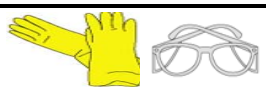

Apparence Clair Incolore. Liquide Voir la Section 9.
AVERTISSEMENT: CAUSE DES IRRITATIONS AUX YEUX ET À LA PEAU. NOCIF EN CAS D'INGESTION.

Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	**PRÉ-ÉMULSIF**	**Code**	3851 & 3852
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Soin des tapis.	**PMS#**	3101501
FTSS#	126355001	**Date de validation**	4/4/2003
		Date d'impression	4/4/2003
		Remplace	Aucune validation antérieure.
		En cas d'urgence	(800) 851-7145

Siège social aux É.U.
Johnson Wax Professional
8310 16th Street
Sturtevant, Wisconsin 53177-0902
Phone: (888) 352-2249
MSDS Internet Address:
www.jwp.com

Siège social au Canada
Johnson Wax Professional
100 Matheson Blvd. East, Suite 203
Mississauga, Ontario L4Z 2G7
Phone: (905) 755-0913 or
(888) 746-5971

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Xylénesulfonate de sodium	1300-72-7	1-5	Non disponible.	Non disponible.
éther butylique de glycol diéthyléne	112-34-5	5-10	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 5660 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 2700 mg/kg [Lapin].
Alcools éthoxylés	68439-46-3	5-10	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 1378 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: >2000 mg/kg [Lapin].
?ther de tripropylŠneglycol et de m,thyle	25498-49-1	5-10	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 3300 mg/kg [Rat].
Eau	7732-18-5	60-100	Non disponible.	Non disponible.

Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

Effets aigus potentiels sur la santé

Yeux Peut irriter sévérement les yeux.

Peau Peut irriter sévérement la peau.

Inhalation Peut irriter le nez, la gorge, et les voies respiratoires.

Ingestion Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac.

Conditions médicales aggravées par une surexposition: Les personnes qui ont des troubles dermiques pré-existants peuvent être plus prédisposées à l'irritation. Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation.

Voir Information toxicologique (section 11)

Suite à la page suivante

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin.
Inhalation	En cas de respiration difficile Emmener dans un endroit bien aéré. Consulter un médecin.
Ingestion	Boire immédiatement et abondamment de l'eau. Consulter un médecin.
Notes au physicien	Sans objet.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	Inconnu.
Points d'éclair	Coupe fermée: >93.333°C (200°F).
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Inconnu.

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination. Terminer le nettoyage avec un rinçage à l'eau.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas y goûter ni l'avaler. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard. Laver abondamment après usage. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneures vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT.
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local
Protection personnelle	
Yeux	Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.
Mains	Gants résistants aux produits chimiques. Comprend: Gants de néoprène
Respiratoire	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation
Pieds	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation
Corps	En cas d'exposition importante, porter des vêtements de protection appropriée.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide
Odeur	Caractéristique.
Couleur	Clair Incolore.
pH	5.7 [Acide.]
Gravité Spécifique	1.01
Solubilité dans l'eau	Complète.

Suite à la page suivante

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Non disponible.
Produits de décomposition dangereux	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	ORALE (DL50) Estimée comme étant entre 2500 et 5000 mg/kg (rat).
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Non disponible.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	Aucune précaution spéciale n'est nécessaire. Éliminer selon les dispositions prévues par les différente réglementations fédérale, provinciales, locales ou d'État.

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT

DOT Nom d'envoie	S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
UN/NA	Sans objet.
Groupe de Conditionnement	Sans objet.
DOT Special Considerations	Sans objet.

TDG Classification

TDG Nom d'envoie	S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
PIN/NIP	Sans objet.
Groupe de Conditionnement	Sans objet.
TDG Special Considerations	Sans objet.

Section 15. Information règlementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal	CERCLA : Substances dangereuses.: éther butylique de glycol diéthyléne
état	New Jersey - Liste des déversements: éther butylique de glycol diéthyléne New Jersey: éther butylique de glycol diéthyléne Pennsylvanie RTK: éther butylique de glycol diéthyléne Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.
Information sur les produits enregistrés	Sans objet.

Règlements canadiens

Suite à la page suivante

SIMDUT Classification	CLASSE D-1A: Substance ayant d'autres effets toxiques (TOXIQUE)
Symbole du SIMDUT	
Information sur les produits enregistrés	Sans objet.
Inventaire des Produits Chimiques	Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations spéciales	Non disponible.
Version	1

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.